



Préavis n° 6 – 2014
au Conseil général

Budget 2015

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Municipalité de Prévonloup a l'honneur de soumettre à votre approbation le budget pour l'année 2015.

Le budget de la commune de Prévonloup se présente comme suit :

Total des charges	Fr. 385'280.-
Total des revenus	Fr. 388'249.-
Prélèvement sur réserves	Fr. 0.-
Excédent de revenus	Fr. 2'969.-

Pour être conforme au règlement du Conseil général, la Municipalité vous soumet comme pour 2014 un budget de fonctionnement, tous les investissements feront l'objet d'un préavis.

Les dossiers suivants pourraient être soumis à préavis en 2015 :

- Éclairage public (remplacement des lampes au mercure interdites dès 2015 et équipement du trottoir route de Dompierre), financement éventuel sur 2 ans.
- Réfection de la route au niveau du contour du bistro.
- Arrêt de bus.
- Place de convivialité.

En conclusion, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Prévonloup,
vu le préavis municipal N° 06-2014,
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
où le rapport de la commission de gestion,

décide

d'adopter le budget 2015 tel que présenté.

Le municipal responsable : Alain Michel.

Approuvé par la Municipalité le 12 novembre 2013

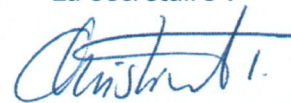
AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :


Alain Michel



La secrétaire :


Isabelle Christinet